

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [90] (2002)
Heft: 1468

Artikel: L'existence des crèches permet aux femmes de doubler leur offre de travail
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

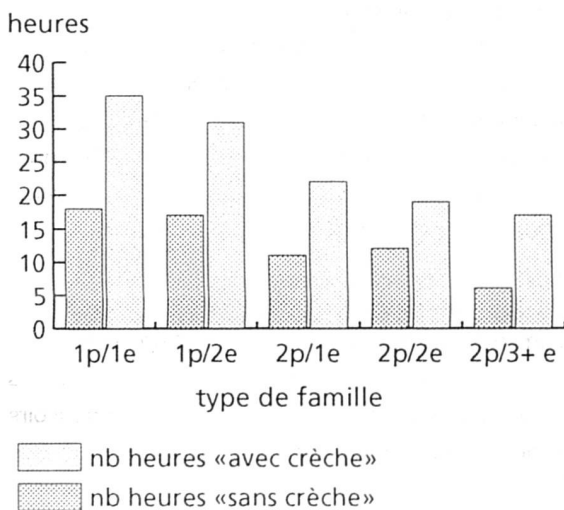
Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'existence des crèches permet aux femmes de doubler leur offre de travail

L'exemple zurichois :

Offre de travail des mères en fonction de l'existence de crèches



p: nombre de parents
e: nombre d'enfants

Les avantages directs chiffrés dans l'étude :

- Les contribuables bénéficient de rentrées fiscales et de cotisations sociales plus importantes grâce au travail rémunéré supplémentaire fourni par les parents.
- Ils épargnent des dépenses d'aides sociales diverses qui pourraient être dues en l'absence des revenus supplémentaires des ménages (ex. : allocations de logement).
- Les familles ont un pouvoir d'achat augmenté grâce à une plus grande participation au marché du travail. Les familles monoparentales sont susceptibles d'atteindre une plus grande autonomie financière.
- Les parents conservent et développent leurs savoirs professionnels, ce qui se traduit par l'accès à des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés tout au long de la vie active.

- Les cotisations sociales supplémentaires payées à l'AVS et au 2^e pilier leur assurent un revenu plus élevé à la retraite également.

Par exemple, pour la crèche des Bercles à Neuchâtel, les avantages nets à la collectivité en francs par année correspondent à 1'460'900 francs.

Seuls ces éléments ont été pris en compte dans les estimations ; les résultats seraient supérieurs si les avantages ci-dessous étaient ajoutés.

Les avantages suivants découlent directement de l'existence de crèches et pourraient être chiffrés :

- La collectivité bénéficie d'un potentiel de croissance économique plus élevé.
- La diminution des dépenses d'intégration des enfants (ex. : classes spéciales ou d'appui pour allophones) et de santé publique (dépistage précoce de situations à risque).
- Les entreprises ont accès à un réservoir élargi de travailleuse-s plus qualifié-e-s. Les coûts relatifs à la rotation du personnel diminuent.
- Celles qui participent aux frais de garde de leurs employé-e-s sont plus attrayantes en temps qu'employeur.
- L'économie régionale bénéficie de la création d'emplois pour du personnel éducatif, d'intendance et administratif.
- Les enfants bénéficient d'une meilleure intégration sociale, de mesures de prévention et d'un mode de garde d'une grande sécurité.
- Les enfants peuvent prétendre à une meilleure formation professionnelle dans le futur.

En outre, il faut garder à l'esprit des avantages indirects ou intangibles qui sont plus difficiles à estimer :

- La meilleure intégration des familles immigrées suisses et étrangères.
- Une répartition des rôles plus équilibrée au sein de la famille.
- Les entreprises profitent d'être installées dans une région plus attrayante pour les travailleuse-s parce qu'elle offre des structures d'accueil.